

## Communiqué de presse



**Contacts presse**  
**Département de**  
**l'information et de**  
**la communication**

01 40 15 80 11  
service-  
presse@culture.gouv.fr

**Direction de**  
**l'architecture et du**  
**patrimoine**

Christine de Rouville  
01 40 15 35 84  
christine.de-  
rouville@culture.fr

### **Le ministère de la Culture et de la Communication annonce la parution du guide « Sécurité des biens culturels. De la prévention du vol à la restitution de l'objet volé »**

Le ministère de la Culture et de la Communication annonce la parution sur [www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr) du guide « *Sécurité des biens culturels. De la prévention du vol à la restitution de l'objet volé* », guide d'information à destination des propriétaires publics et privés.

Paris, le 3 Novembre 2010

Le ministère de la Culture et de la Communication est engagé de longue date dans la prévention des vols et la lutte contre le trafic illicite des biens culturels. Cet engagement puise sa force dans la conviction que tout vol ou toute dégradation commise contre un bien culturel, protégé ou non au titre du code du patrimoine, constitue un véritable appauvrissement du patrimoine national.

Dans ce cadre, les actions menées par le ministère de la Culture et de la Communication sont toutes conduites en parfaite coordination avec l'ensemble des acteurs impliqués dans les services des ministères concernés (justice, police, gendarmerie nationale, douanes, agent judiciaire du Trésor) et embrassent tous les domaines patrimoniaux (archives, musées, monuments historiques,...).

Le guide « *Sécurité des biens culturels. De la prévention du vol à la restitution de l'objet volé* » dispense ainsi une information qui se veut la plus complète possible et permet de découvrir les dispositifs de prévention comme les procédures à suivre en cas de vol ou de redécouverte d'un bien volé. Grâce à une lecture dynamique et interactive, chaque lecteur pourra être redirigé vers les sites des structures adéquates pour obtenir le complément d'informations le plus adapté à ses interrogations.

Œuvre collective rédigée par des conservateurs, des architectes, des juristes et des policiers, ce guide est le fruit d'un travail constant de coopération que le ministère de la Culture et de la Communication a voulu mettre à la disposition de tous les propriétaires, usagers et responsables scientifiques. Il permettra sans nul doute à chaque citoyen de contribuer à la préservation et à la vitalité de notre conscience patrimoniale.